



FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT ENVIRONMENTAL AND HEALTH PRODUCT DECLARATION

Revêtements de sol souple PVC Luxury Vinyl Tiles (LVT) pose libre, d'épaisseur de 4,5 mm

Déclaration Environnementale de Produit conforme à la norme NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A2 :2019 et son complément national NF EN 15804+A2/CN : 2022



Numéro d'enregistrement INIES : **20250142177**

Date de publication : 6 février 2025

Version de la FDES : 1.0



Réalisation :
Unilin B.V. Division Flooring
Ooigemstraat 3
8710 Wielbeke

FDES conforme au
Programme INIES de
déclaration environnementale
et sanitaire



AVERTISSEMENTS

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de Unilin B.V. Division Flooring (producteur de la FDES) selon la norme NF EN 15804+A2 et le complément national NF EN 15804+A2/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

La norme EN 15804+A2 :2019 du CEN, le complément national NF EN15804+A2/CN :2022 servent de Règles de définition des catégories de produits (RCP).

NOTE : La traduction littérale en français de « Environmental Product Declaration » (EPD) est « Déclaration Environnementale de Produit » (DEP). En France, on utilise le terme FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) qui regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des informations sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une « DEP » complétée par des informations sanitaires

Il est rappelé que les résultats présentés sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer. De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

NOTE 2 : Les approches d'allocation de contenu recyclé (attribution) et/ou de BMB (biomass balance) telles que la méthode "mass balance credits" et/ou la méthode "Book and claim" conformément à la norme ISO 22095 ne peuvent pas être utilisées dans le cadre des Eco EPD.

GUIDE DE LECTURE

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A2. L'écriture scientifique des valeurs chiffrées est simplifiée. $2,53 \times 10^{-6}$ est ainsi par exemple écrit sous la forme 2,53E-06. Lorsque le résultat de calcul de l'inventaire est nul, alors la valeur zéro est affichée.

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- Le kilogramme « kg »,
- Le mètre cube « m³ »,
- Le kilowattheure « kWh »,
- Le mégajoule « MJ »,
- Le mètre carré « m² ».

Abréviations :

- N/A : non Applicable
- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- COV : Composés organiques volatils
- SVHC : Substances extrêmement préoccupantes
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

PRECAUTION D'UTILISATION POUR LA COMPARAISON DE PRODUITS

Les DEP de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A2.

La norme NF EN 15804+A2 définit au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP : « *Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations).* »

NOTE 1 : En dehors du cadre de l'évaluation environnementale d'un bâtiment, les FDES ne sont pas des outils permettant de comparer des produits et des services de construction.

NOTE 2 : Pour l'évaluation de la contribution des bâtiments au développement durable, une comparaison des aspects et des impacts environnementaux doit être entreprise conjointement aux aspects et impacts socioéconomiques relatifs au bâtiment.

NOTE 3 : Pour l'interprétation d'une comparaison, des valeurs de référence sont nécessaires.

SOMMAIRE

1	Introduction	5
2	Informations générales	6
3	Description de l'unité fonctionnelle et des produits	7
4	Étapes du cycle de vie.....	9
4.1	Étape de production, A1-A3	10
4.2	Étape de construction, A4-A5	10
4.3	Étape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7	11
4.4	Étape de fin de vie C1-C4	12
4.5	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D	12
5	Informations pour le calcul de l'analyse de cycle de vie	13
6	Résultats de l'analyse du cycle de vie.....	15
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation	25
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments.....	26
9	Informations additionnelles.....	27
10	Bibliographie	28

1 INTRODUCTION

Le cadre utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804+A2/CN et le programme INIES.

Cette fiche constitue un cadre adapté à la présentation des caractéristiques environnementales des produits de construction conformément aux exigences de la norme NF EN 15804+A2, son complément national NF EN 15804+A2/CN et à la fourniture de commentaires et d'informations complémentaires utiles dans le respect de l'esprit de cette norme en matière de sincérité et de transparence.

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été établi et il peut être consulté, sous accord de confidentialité, au siège de UNILIN B.V. Division Flooring.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de UNILIN B.V. Division Flooring.

Contact :
UNILIN B.V. Division Flooring

Coordonnées du contact :
technical.services@unilin.com

2 INFORMATIONS GENERALES

1. Nom et adresse du déclarant :

UNILIN B.V. Division Flooring
Ooigemstraat 3
8710 Wielsbeke
Belgique

2. Site de production :

UNILIN B.V. Division Flooring, Avelgem (Belgique)

3. Type de FDES :

« Du berceau à la tombe » et module D

4. Type de FDES :

FDES individuelle, mono-produit, mono-site.

5. Les références commerciales et identification de produit :

Moduleo® Intoo

6. Vérification :

La norme EN 15804 du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025 :2010	
<input type="checkbox"/> Vérification interne	<input checked="" type="checkbox"/> Vérification externe
(Selon le cas b)) Vérification par tierce partie :	
Programme de vérification : FDES-INIES (Décembre 2024)	
http://www.inies.fr/	
Association HQE	
4, avenue du Recteur Poincaré	
75016 PARIS France	
Vérificateur ou vérificatrice habilité : An Janssen	
Numéro d'enregistrement au programme INIES : 20250142177	
Date de 1ère publication : 6 février 2025	
Date de mise à jour : N/A	
Date de vérification : 3 février 2025	
Date de fin de validité : 31 décembre 2030	
<i>a) Règles de définition des catégories de produits</i>	
<i>b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir norme EN ISO 14025 : 2010, 9.4).</i>	

7. Zone géographique pour la mise en œuvre et fin de vie :

Europe (France)

3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE ET DES PRODUITS

1. Description de l'unité fonctionnelle :

« Assurer la finition (protection et décoration) d' 1 m² de sol avec un revêtement souple PVC Luxury Vinyl Tiles (LVT) pose libre d'épaisseur 4.5 mm pendant 25 ans (tackifiant inclus) »

2. Performance principale de l'unité fonctionnelle :

Assurer la finition (protection et décoration) d' 1 m² de sol intérieur.

(1) NF EN ISO 10582 : revêtements de sol hétérogènes en polychlorure de vinyle - Spécifications

(2) NF EN 14041 : Revêtements de sols résilients, textiles et stratifiés - Caractéristiques essentielles

(3) Cahier 3782_v2 du CSTB de Juin 2018 : Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux »

(4) NF EN ISO 10874 : revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés : classification

(5) NF EN 16511: Revêtements de sol modulaires à verrouillage mécanique (MMF) - Spécifications, exigences et méthodes d'essai pour panneaux multicouches modulaires pour pose flottante

3. Description des produits et de l'emballage :

Le produit couvert est un revêtement de sol souple en PVC Luxury Vinyl Tiles (LVT) pose libre, d'épaisseur de 4,5 mm fabriqué par UNILIN B.V. Division Flooring. Les emballages des produits finis sont composés de bois, carton, et plastique.

4. Description de l'usage des produits (domaine d'application) :

Les produits couverts sont des revêtements de sol pour les environnements résidentiels et commerciaux, répondant aux exigences des classes d'usage 23 à 33 conformément à la norme EN ISO 10874.

5. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :

Voir fiche technique disponible sur <https://pro.moduleo.com/>.

6. Description des principaux composants et/ou matériaux des produits :

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit	kg/m ²	7,62E+00
Principaux composants	kg/m ²	PVC (dont recyclé) Plastifiant Charge Additifs (dont stabilisant) Finition (laques et films)
Emballage de distribution	kg/m ²	Palette bois : 3,00E-01 Film étirable (PEBD) : 1,30E-03 Embout PET : 1,18E-03 Carton : 1,38E-01
Méthode d'installation	kg/m ²	Avec un tackifiant (colle acrylique) 1,00 E-01

7. Déclaration de contenu :

Les produits ne contiennent pas de substances classées extrêmement préoccupantes (SVHC) figurant dans la liste candidate de l'annexe XIV du règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

8. Preuves d'aptitude a l'usage :

Le produit répond aux exigences de NF EN 14041, NF EN 16511 et NF DTU 53.12. La mise en œuvre respecte les prescriptions techniques du fabricant correspondant à l'application.

9. Circuit de distribution :

BtoB et BtoC.

10. Description de la durée de vie de référence dans les conditions d'utilisation de référence

Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	25
Propriétés déclarées des produits (à la sortie de l'usine)	-	Les propriétés déclarées des produits sont conformes à la norme NF EN ISO 10582 et les performances des caractéristiques essentielles sont déclarées conformément à la norme NF EN 14041.
Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux exigences appropriées et le code d'application)	-	L'utilisation du produit suit les recommandations du guide de mise en œuvre et d'entretien de la marque.
Qualité présumée des travaux	-	La qualité des travaux d'installation est présumée conforme aux recommandations du fabricant.
Environnement intérieur (pour les produits en intérieur)	-	Les produits sont utilisés comme système de revêtement de sol libre modulaire à usage intérieur
Environnement extérieur (pour les produits en extérieur)	-	Sans objet pour les produits couverts par la présente FDES qui ne sont pas destinés à l'extérieur des bâtiments
Conditions d'utilisation	-	Milieu sec et pièces humides.
Scénario d'entretien pour la maintenance	-	Le nettoyage régulier des revêtements de sol doit être effectué conformément aux informations figurant sur la notice d'entretien d'UNILIN ou de la marque correspondante

11. Information sur la teneur en carbone biogénique

Certains emballages sont biosourcés. La captation de CO₂ liée à la photosynthèse lors de la croissance des plantes est prise en compte en entrée. Ce CO₂ se retrouve sous forme de carbone dans le matériau.

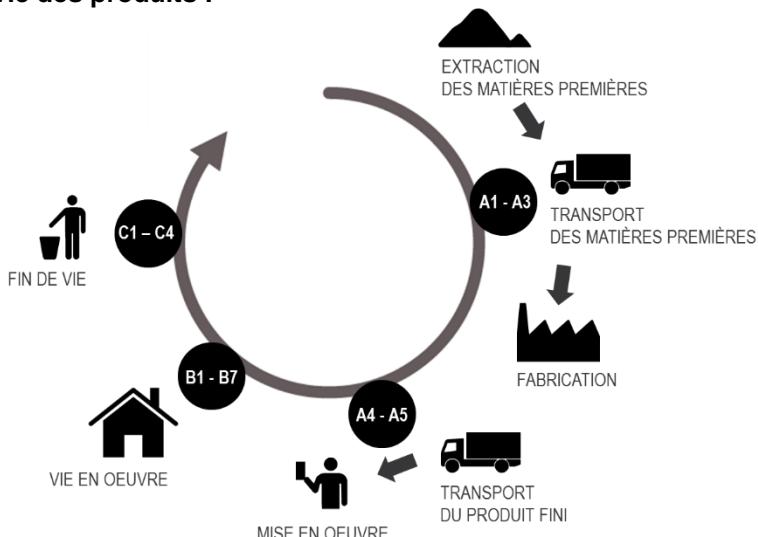
La teneur en carbone biogénique déclarée dans la FDES correspond à la somme pour chaque emballage, de la quantité de carbone C/kg de matière x quantité de matière/unité fonctionnelle.

La réémission sous forme de carbone est prise en compte dans la fin de vie des matériaux.

Teneur en carbone biogénique	Unité	Valeur
Teneur en carbone biogénique des produits (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	0,00E+00
Teneur en carbone biogénique de l'emballage associé (à la sortie de l'usine)	kg C/UF	1,96E-01

4 ÉTAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie des produits :



Description des frontières du système :

		Frontières du système										Bénéfices et charges au-delà des frontières du système					
Etape de production		Etape du processus de construction		Etape d'utilisation						Etape de fin de vie							
A1-A3		A4-A5		B1-B7						C1-C4							
Approvisionnement en matières premières	Transport	Fabrication	Transport	Construction / Processus d' installation	Utilisation	Maintenance	Réparation	Remplacement	Réhabilitation	Besoin en énergie durant la phase d' exploitation	Besoin en eau durant la phase d' exploitation	Démolition/ Déconstruction	Transport	Traitements des déchets	Elimination	Potentiel de réutilisation, récupération, recyclage	D
A1	A2	A3	A4	A5	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	C1	C2	C3	C4	D	
X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	

Légende : X = module inclus dans l'ACV, MND = Module Non Déclaré

4.1. Étape de production, A1-A3

Les étapes A1 à A3 comprennent tous les processus depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur transformation en usine :

- l'étape A1 comprend les matières premières et leurs emballages,
- l'étape A2 comprend le transport des matières premières vers le site de production,
- l'étape A3 prend en compte la consommation énergétique, d'eau et les consommables et les émissions des procédés de production, l'emballage du produit fini et le traitement des déchets générés à cette étape.

Un certain nombre d'éléments ont été exclus conformément aux conditions définies dans la norme EN15804+A2.

- L'étape A1 et A2 : La production et le transport des emballages des matières premières.
- L'étape A3 : Emballage des consommables, déchets liés à l'emballage des matières premières et consommables sur le site de production, déchets générés par les bureaux.

Le produit Moduleo® Intoo est produit par calandrage et lamination des différentes parties.

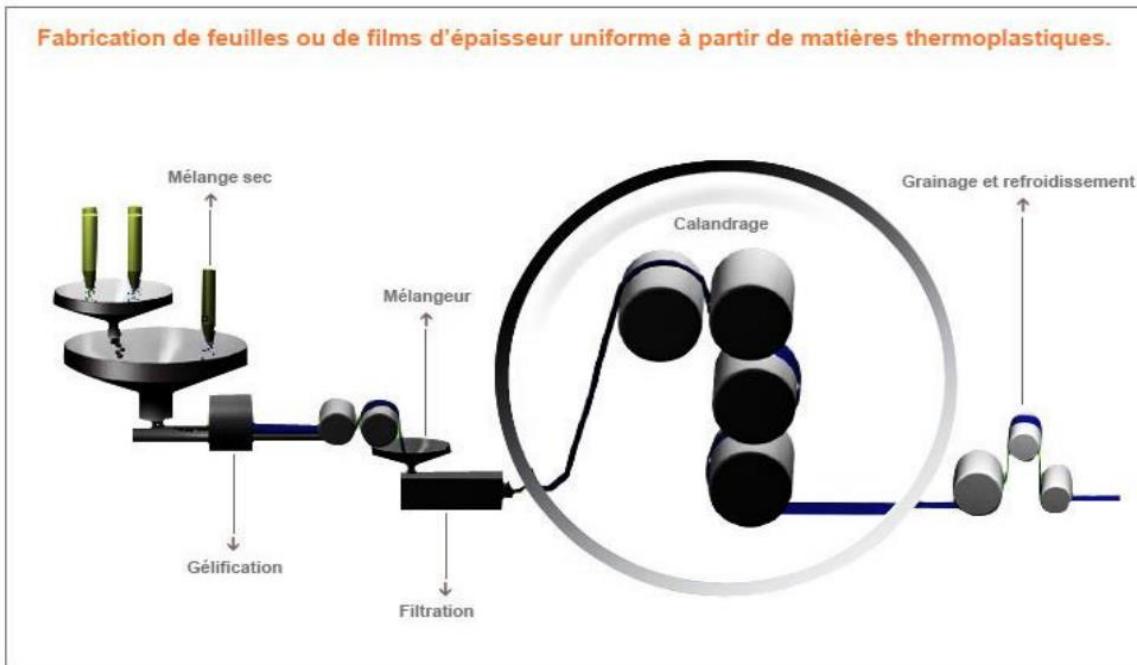


Figure 1 : Processus de calandrage

L'usine répond à ses besoins énergétiques grâce à un mélange de sources d'énergie renouvelable sur site, telles que l'énergie solaire (*Electricity, low voltage {BE} | electricity production, photovoltaic, 570kWp open ground installation, multi-Si | Cut-off, U (GWP = 0.0833 kg CO₂-eq/kWh)*) et éolienne (*Electricity, high voltage {BE} | electricity production, wind > 3MW turbine, onshore | Cut-off, U (GWP = 0.0274 kg CO₂-eq/kWh)*), ainsi qu'à l'électricité provenant du réseau belge (*Electricity, medium voltage {BE} | market for medium voltage, Cut-off, U (GWP = 0.204 kg CO₂-eq/kWh)*). La production de chaleur est assurée par le gaz naturel dans des fours industriels (*Heat, district or industrial, natural gas {Europe without Switzerland} | heat production, natural gas, at industrial furnace >100kW | Cut-off, U (GWP = 0.278 kg CO₂-eq/kWh)*).

4.2. Étape de construction, A4-A5

Les étapes A4 et A5 comprennent le transport des produits et leur emballage, de l'usine de fabrication vers le chantier, ainsi que la pose du produit. La fabrication et le transport du tackifiant sont pris en compte dans l'étape A5.

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Les produits sont transportés par camion jusqu'au chantier.
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	Camion de type EURO6 et de charge utiles 16-32 tonnes
Distance jusqu'au chantier	km	560

Utilisation de la capacité (incluant les retours à vide)	% % de retours à vide	36 % (donnée générique de la base de données ecoinvent prenant en compte le pourcentage de retours à vide).
Masse volumique en vrac du ou des produit(s) transporté(s)	kg/m ³	1688
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique (coefficent : =1 ou <1 ou ≥1 pour les produits comprimés ou emboités)	-	<1

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Pose libre avec un tackifiant
Intrants auxiliaires pour l'installation (spécifier par matériau)	kg/m ²	Tackifiant : 1,00 E-01
Consommation d'eau	kg/m ²	N/A
Utilisation d'autres ressources	kg/m ²	N/A
Consommation et type d'énergie	kWh/m ²	N/A
Pourcentage de pertes de produit lié à l'installation	%	3,0%
Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l'installation du produit (spécifier par type)	kg/m ²	
Produit	kg/m ²	2,29E-01
Palette bois (emballage)	kg/m ²	3,00E-01
Film étirable PEBD (emballage)	kg/m ²	1,30E-03
Embout PET (emballage)	kg/m ²	1,18E-03
Carton (emballage)	kg/m ²	1,38E-01
Matières produites par le traitement des déchets sur le site de construction collectée en vue du recyclage	kg/m ²	
Produit	kg/m ²	2,29E-01
Palette bois (emballage)	kg/m ²	1,20E-01
Film étirable PEBD (emballage)	kg/m ²	3,15E-04
Embout PET (emballage)	kg/m ²	2,86E-04
Carton (emballage)	kg/m ²	1,09E-01
Matières produites par le traitement des déchets sur le site de construction collectée de la récupération d'énergie	kg/m ²	
Produit	kg/m ²	0,00E+00
Palette bois (emballage)	kg/m ²	1,20E-01
Film étirable PEBD (emballage)	kg/m ²	5,63E-04
Embout PET (emballage)	kg/m ²	5,11E-04
Carton (emballage)	kg/m ²	1,99E-02
Matières produites par le traitement des déchets sur le site de construction collectée de l'élimination par enfouissement	kg/m ²	
Produit	kg/m ²	0,00E+00
Palette bois (emballage)	kg/m ²	6,00E-02
Film étirable PEBD (emballage)	kg/m ²	4,23E-04
Embout PET (emballage)	kg/m ²	3,84E-04
Carton (emballage)	kg/m ²	8,97E-03
Emissions directe dans l'air ambiant, le sol et l'eau	kg/m ²	0

4.3. Étape d'utilisation (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

Non pertinent : l'impact est nul.

B2 Maintenance :

Les résultats pour le module B2 ci-dessous représentent l'impact pour toute la durée de vie.

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	L'entretien du sol est fait par - un nettoyage par aspiration par semaine - un nettoyage à l'eau et au détergent par mois

Consommation d'énergie électrique	kWh/m²/an	5,40E-01
Consommation d'eau	kg/m²/an	1,33E+00
Consommation de détergent	kg/m²/an	1,33E-02

B3-B7

Non pertinent : l'impact est nul.

4.4. Étape de fin de vie C1-C4

C1 :

Non pertinent : l'impact est nul. Les produits sont démolis manuellement, donc sans impact,

C2 et C4 :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Les produits sont retirés à la main puis transportés par camion vers le site d'enfouissement.
Distance de transport du produit en fin de vie	km	5,00E+01
Quantité collectée séparément	kg/UF	0,00E+00
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/UF	7,62E+00
Quantité destinée à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00
Quantité destinée au recyclage	kg/UF	0,00E+00
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00
Quantité de produit éliminé	kg/UF	7,62E+00
Quantité de dioxyde de carbone biogénique résiduel émis	kgCO ₂	0,00E+00

C3 :

Non pertinent : l'impact est nul car il n'y a pas de traitement des déchets pour le recyclage.

4.5. Bénéfices et charges au-delà des frontières du système, module D

Le produit est enfoui à 100% en fin de vie, et seuls les emballages et les chutes sont concernés par un taux de recyclage ou d'incinération en fin de vie.

Matières / matériaux valorisés sortants des frontières du système	Charges au-delà des frontières du système	Matières / matériaux / énergies économisés	Quantités associées (kg/UF)
Emballage bois recyclé	Transport 50 km Recyclage en copeaux	Copeaux de bois vierge	9,01E-02
Emballage carton recyclé	Transport 50 km Recyclage en carton	Carton vierge	-2,88E-02
Emballage PET recyclé	Transport 50 km Recyclage en copeaux	Granulés de PET vierge	-6,84E-05
Emballage PE recyclé	Transport 50 km Recyclage en copeaux	Granulés de PE vierge	3,15E-04
Chutes produit recyclés	Transport 50 km Recyclage en copeaux	Copeaux de produit vierge	2,01E-01
Emballage incinéré		Électricité et chaleur	1,41E-01

5 INFORMATIONS POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisés	NF EN 15804+A2:2019 et NF EN 15804+A2/CN:2022.
Frontières du système et règle de coupure	<p>Les frontières du système respectent les limites imposées par les PCR. La règle de coupure utilisée en cas de donnée d'entrée insuffisante ou manquante pour un processus élémentaire définie par la norme NF EN 15804+A2 permet d'exclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Jusqu'à 1% de la consommation d'énergie primaire renouvelable et non renouvelable et 1% de la masse entrante par processus élémentaire - Jusqu'à 5% cumulés de la consommation d'énergie primaire et de la masse entrante pour chaque étape du cycle de vie (exemple : A1-A3). <p>Le complément national NF EN 15804+A2/CN précise par ailleurs que peuvent être exclus des frontières du système sans vérification du respect de la règle de coupure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La fabrication, la maintenance et la fin de vie des biens d'équipement ou infrastructures et des consommables dont la fréquence de renouvellement total ou partiel est supérieure à un an. - L'éclairage, le chauffage, le nettoyage des ateliers et les services administratifs - Le transport des employés.
Affectations	<p>Les règles d'affectation des co-produits fixées par la norme NF EN 15804+A2 et son complément national NF EN 15804+A2/CN ont été respectées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Affectation évitée lorsque c'est possible - Affectation basée sur une propriété physique (par exemple la masse) lorsque la différence de revenus générés par les co-produits est faible - Dans tous les autres cas, l'affectation doit être basée sur la valeur économique. <p>La méthode d'allocation utilisée était basée sur l'allocation de la masse du produit.</p> <p>Les données ecoinvent utilisées utilisent majoritairement des affectations économiques.</p>
Représentativité géographique et temporelle des données primaires et secondaires	<p>Les données primaires ont été collectées par le déclarant sur ses installations, sur l'année 2023 (activités en Belgique).</p> <p>Représentative pour la fabrication de sol souple en Belgique et la mise en œuvre et fin de vie en France.</p> <p>Les données secondaires utilisées sont issues de la base de données ecoinvent en version 3.10.1 (cut-off) de 2024 et ont été sélectionnées de façon à être représentatives de la zone géographique de production ou de transformation des matières ou des procédés.</p> <p>SimaPro Logiciel d'analyse de cycle de vie utilisé : SimaPro, version 9.6.</p>
Variabilité des résultats	Sans objet
Cadre de validité	Moduleo ® Intoo

Données spécifiques	85 % des données avec une notation moyenne « très bonne » 15 % des données avec une notation moyenne « bonne » 0 % des données avec une notation moyenne « moyenne » 0 % des données avec une notation moyenne « faible » 0 % des données avec une notation moyenne « très faible »
Données génériques	76 % des données avec une notation moyenne « très bonne » 24 % des données avec une notation moyenne « bonne » 0 % des données avec une notation moyenne « moyenne » 0 % des données avec une notation moyenne « faible » 0 % des données avec une notation moyenne « très faible »

La validation des principales données génériques est la suivante :

100% des données secondaires sont plausibles

100% des données secondaires sont complètes

100% des données secondaires sont consistantes avec EN 15804+A2

6 RESULTATS DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Les résultats des indicateurs sont obtenus avec une méthode de calcul intégrant les facteurs de caractérisation selon le paquet de référence EF3.1, tels que publiés en février 2023 par le Centre commun de recherche de la Commission Européenne¹.

Les résultats sont présentés au format scientifique avec trois chiffres significatifs.

Les valeurs des indicateurs « Utilisation des ressources d'énergie primaire (non) renouvelables en tant que matières premières » peuvent être négatives. Cela peut illustrer par exemple le passage d'une matière première au statut de combustible en cas d'incinération.

Le tableau ci-dessous présente la classification des exonérations de responsabilité pour la déclaration des indicateurs d'impacts environnementaux de référence et additionnels :

Classification ILCD	Indicateur	Exonération de responsabilité
Type 1 de l'ILCD	Potentiel de réchauffement global (PRG)	Aucune
	Potentiel de destruction de la couche d'ozone stratosphérique (ODP)	Aucune
	Incidence potentielle de maladies dues aux émissions de particules fines	Aucune
Type 2 de l'ILCD	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (AP)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final eaux douces (EP-eaux douces)	Aucune
	Potentiel d'eutrophisation, fraction d'éléments nutritifs atteignant le compartiment final marine (EP-marine)	Aucune
	Potentiel d'acidification, dépassement cumulé (EP-terrestre)	Aucune
	Potentiel de formation d'ozone troposphérique (POCP)	Aucune
	Efficacité potentielle de l'exposition humaine à l'isotope U235 (PIR)	1
Type 3 de l'ILCD	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques non fossiles (ADP-minéraux + métaux)	2
	Potentiel d'épuisement pour les ressources abiotiques fossiles (ADP-fossile)	2
	Potentiel de privation en eau (des utilisateurs), consommation d'eau pondérée en fonction de la privation (WDP)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les écosystèmes (ETP-fw)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-c)	2
	Unité toxique comparative potentielle pour les êtres humains (HTP-nc)	2
	Indice potentiel de qualité des sols (SQP)	2

Exonération de responsabilité 1 : Cette catégorie d'impact concerne principalement l'impact éventuel sur la santé humaine des rayonnements ionisants à faible dose du cycle des combustibles nucléaires. Elle ne prend pas en compte les conséquences d'éventuels accidents nucléaires, d'une exposition professionnelle ou de l'élimination de déchets radioactifs dans des installations souterraines. Les rayonnements ionisants potentiels provenant du sol, du radon et de certains matériaux de construction ne sont pas non plus mesurés par cet indicateur.

Exonération de responsabilité 2 : Les résultats de cet indicateur d'impact environnemental doivent être utilisés avec prudence car les incertitudes de ces résultats sont élevées ou car l'expérience liée à cet indicateur est limitée.

Les tableaux synthétisent les résultats de l'ACV à l'échelle de l'unité fonctionnelle, soit assurer la finition (protection et décoration) d' 1 m² de sol pendant 25 ans.

¹ <https://eplca.jrc.ec.europa.eu/LCDN/EN15804.xhtml>

Impacts environnementaux	Étape de production	Étape de construction	Étape d'utilisation										Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1/A2/A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination			
Changement climatique - total kg CO₂ eq/UF	1,04E+01	9,07E-01	1,52E+00	0,00E+00	1,63E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,24E-02	0,00E+00	5,15E-01	-2,83E-01		
Changement climatique - combustibles fossiles kg CO₂ eq/UF	1,11E+01	9,06E-01	8,03E-01	0,00E+00	1,55E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,24E-02	0,00E+00	5,15E-01	-2,81E-01		
Changement climatique - biogénique kg CO₂ eq/UF	-6,96E-01	1,64E-04	7,18E-01	0,00E+00	3,19E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,31E-05	0,00E+00	3,29E-05	-1,21E-03		
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols kg CO₂ eq/UF	1,48E-02	3,02E-04	7,84E-04	0,00E+00	8,01E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,41E-05	0,00E+00	1,61E-05	-2,82E-04		
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	2,12E-06	1,80E-08	7,48E-08	0,00E+00	4,80E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,44E-09	0,00E+00	2,59E-09	-5,51E-08		
Acidification mole de H+ eq/UF	7,47E-01	1,89E-03	2,44E-02	0,00E+00	1,05E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,51E-04	0,00E+00	5,25E-04	-9,85E-04		
Eutrophisation aquatique, eaux douces kg P eq/UF	2,91E-03	6,14E-05	2,22E-04	0,00E+00	6,49E-04	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,90E-06	0,00E+00	5,66E-06	-7,22E-05		
Eutrophisation aquatique marine kg de N eq/UF	3,15E-01	4,54E-04	9,85E-03	0,00E+00	2,60E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,62E-05	0,00E+00	2,94E-03	-2,07E-04		
Eutrophisation terrestre	2,23E+00	4,89E-03	7,07E-02	0,00E+00	1,83E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,91E-04	0,00E+00	2,32E-03	-1,91E-03		

mole de N eq/UF																
Formation d'ozone photochimique kg NMCOV eq/UF	8,47E-01	3,14E-03	2,75E-02	0,00E+00	6,05E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,51E-04	0,00E+00	9,97E-04	-1,23E-03	
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux) kg Sb eq/UF	1,60E-04	3,03E-06	8,93E-06	0,00E+00	6,19E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,42E-07	0,00E+00	1,88E-07	-3,37E-06	
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles) MJ/UF	2,78E+02	1,27E+01	1,79E+01	0,00E+00	1,58E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,02E+00	0,00E+00	1,82E+00	-7,34E+00	
Besoin en eau m³ de privation eq dans le monde/UF	8,74E+00	5,36E-02	5,33E-01	0,00E+00	2,19E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,28E-03	0,00E+00	-3,88E-02	-2,17E-01	

Impacts environnementaux	Étape de production	Étape de construction		Étape d'utilisation							Étape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système	
		A1/A2/A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	
Émissions de particules fines Indice de maladies/UF	3,71E-06	6,67E-08	1,32E-07	0,00E+00	1,01E-07	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,33E-09	0,00E+00	1,24E-08	-9,22E-09
Rayonnements ionisants (santé humaine) kBq de U235 eq/UF	2,32E+00	1,65E-02	1,15E-01	0,00E+00	6,90E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,32E-03	0,00E+00	2,61E-03	-6,18E-02
Écotoxicité (eaux douces) CTUe/UF	7,11E+01	3,47E+00	5,13E+00	0,00E+00	1,71E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,77E-01	0,00E+00	4,84E+01	-1,81E+00
Toxicité humaine, effets cancérogènes CTUh/UF	5,19E-08	6,43E-09	3,10E-09	0,00E+00	8,84E-09	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,14E-10	0,00E+00	4,75E-10	-1,21E-09

Toxicité humaine, effets non cancérogènes CTUh/UF	1,26E-07	8,01E-09	2,96E-08	0,00E+00	5,71E-08	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,39E-10	0,00E+00	1,57E-09	-2,82E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols Sans dimension/UF	7,80E+01	7,70E+00	4,05E+00	0,00E+00	1,65E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,15E-01	0,00E+00	4,34E+00	-5,16E-01

Utilisation des ressources	Étape de production	Étape de construction	Étape de l'utilisation							Étape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système			
			A1/A2/A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	1,90E+01	2,19E-01	7,66E+00	0,00E+00	1,94E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,75E-02	0,00E+00	4,82E-02	-3,16E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	7,33E+00	0,00E+00	-6,36E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	2,64E+01	2,19E-01	1,30E+00	0,00E+00	1,94E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,75E-02	0,00E+00	4,82E-02	-3,16E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ/UF	1,89E+02	1,27E+01	1,50E+01	0,00E+00	1,56E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,02E+00	0,00E+00	1,82E+00	-7,34E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ/UF	8,89E+01	0,00E+00	2,94E+00	0,00E+00	2,72E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ/UF	2,78E+02	1,27E+01	1,79E+01	0,00E+00	1,58E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,02E+00	0,00E+00	1,82E+00	-7,34E+00
Utilisation de matière secondaire kg/UF	4,44E-01	0,00E+00	1,33E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,75E-02

Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00												
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00												
Utilisation nette d'eau douce m ³ /UF	9,42E-02	1,77E-03	9,49E-03	0,00E+00	8,77E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,41E-04	0,00E+00	-3,42E-02	-2,38E-03

Catégorie de déchets	Étape de production	Étape de construction	Étape d'utilisation							Étape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
	A1/A2/A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l' énergie	B7 Utilisation de l' eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	4,82E-02	3,90E-04	3,67E-03	0,00E+00	3,40E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,11E-05	0,00E+00	1,75E-04	-5,88E-04
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	5,55E+00	7,54E-01	5,53E-01	0,00E+00	2,19E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	6,02E-02	0,00E+00	7,64E+00	-1,14E-01
Déchets radioactifs éliminés g/UF	5,80E-04	4,11E-06	2,91E-05	0,00E+00	1,98E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,28E-07	0,00E+00	6,13E-07	-1,70E-05

Flux sortants	Étape de production	Étape de construction	Étape d'utilisation							Étape de fin de vie			D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système		
	A1/A2/A3	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction /Démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Élimination	
Composants destinés à la réutilisation kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage kg/UF	1,85E-01	0,00E+00	4,71E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Électrique fournie à l'extérieur MJ/UF	1,64E-01	0,00E+00	2,65E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur MJ/UF	3,39E-01	0,00E+00	5,34E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

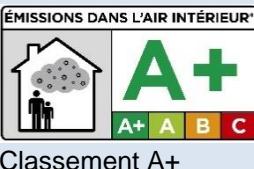
Catégorie d'impact / flux	Unité	Étape de production	Étape de construction	Étape d'utilisation	Étape de fin de vie	Total cycle de vie	Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
Changement climatique - total	kg CO2 eq/UF	1,04E+01	2,43E+00	1,63E+00	5,87E-01	1,50E+01	-2,83E-01
Changement climatique - combustibles fossiles	kg CO2 eq/UF	1,11E+01	1,71E+00	1,55E+00	5,87E-01	1,49E+01	-2,81E-01
Changement climatique - biogénique	kg CO2 eq/UF	-6,96E-01	7,18E-01	3,19E-03	4,61E-05	2,49E-02	-1,21E-03
Changement climatique - occupation des sols et transformation de l'occupation des sols	kg CO2 eq/UF	1,48E-02	1,09E-03	8,01E-02	4,02E-05	9,60E-02	-2,82E-04
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	2,12E-06	9,28E-08	4,80E-08	4,03E-09	2,27E-06	-5,51E-08
Acidification	mole de H+ eq/UF	7,47E-01	2,63E-02	1,05E-02	6,76E-04	7,84E-01	-9,85E-04
Eutrophisation aquatique, eaux douces	kg P eq/UF	2,91E-03	2,83E-04	6,49E-04	1,06E-05	3,85E-03	-7,22E-05
Eutrophisation aquatique marine	kg de N eq/UF	3,15E-01	1,03E-02	2,60E-03	2,97E-03	3,30E-01	-2,07E-04
Eutrophisation terrestre	mole de N eq/UF	2,23E+00	7,56E-02	1,83E-02	2,72E-03	2,32E+00	-1,91E-03
Formation d'ozone photochimique	kg NMCOV eq/UF	8,47E-01	3,06E-02	6,05E-03	1,25E-03	8,85E-01	-1,23E-03
Épuisement des ressources abiotiques (minéraux & métaux)	kg Sb eq/UF	1,60E-04	1,20E-05	6,19E-05	4,29E-07	2,34E-04	-3,37E-06
Épuisement des ressources abiotiques (combustibles fossiles)	MJ/UF	2,78E+02	3,07E+01	1,58E+02	2,84E+00	4,70E+02	-7,34E+00
Besoin en eau	m³ de privation eq dans le monde/UF	8,74E+00	5,87E-01	2,19E+00	-3,45E-02	1,15E+01	-2,17E-01
Émissions de particules fines	Indice de maladies/UF	3,71E-06	1,99E-07	1,01E-07	1,78E-08	4,03E-06	-9,22E-09
Rayonnements ionisants (santé humaine)	kBq de U235 eq/UF	2,32E+00	1,32E-01	6,90E+00	3,93E-03	9,36E+00	-6,18E-02
Écotoxicité (eaux douces)	CTUe/UF	7,11E+01	8,60E+00	1,71E+01	4,87E+01	1,46E+02	-1,81E+00
Toxicité humaine, effets cancérigènes	CTUh/UF	5,19E-08	9,53E-09	8,84E-09	9,89E-10	7,13E-08	-1,21E-09
Toxicité humaine, effets non cancérigènes	CTUh/UF	1,26E-07	3,76E-08	5,71E-08	2,21E-09	2,22E-07	-2,82E-09
Impacts liés à l'occupation des sols / Qualité des sols	Sans dimension/UF	7,80E+01	1,17E+01	1,65E+01	4,96E+00	1,11E+02	-5,16E-01
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	1,90E+01	7,88E+00	1,94E+01	6,57E-02	4,64E+01	-3,16E-01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	7,33E+00	-6,36E+00	0,00E+00	0,00E+00	9,70E-01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	2,64E+01	1,52E+00	1,94E+01	6,57E-02	4,74E+01	-3,16E-01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ/UF	1,89E+02	2,77E+01	1,56E+02	2,84E+00	3,76E+02	-7,34E+00
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ/UF	8,89E+01	2,94E+00	2,72E+00	0,00E+00	9,45E+01	0,00E+00
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ/UF	2,78E+02	3,07E+01	1,58E+02	2,84E+00	4,70E+02	-7,34E+00
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	4,44E-01	1,33E-02	0,00E+00	0,00E+00	4,57E-01	6,75E-02

Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	9,42E-02	1,13E-02	8,77E-02	-3,41E-02	1,59E-01	-2,38E-03
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	4,82E-02	4,06E-03	3,40E-03	2,06E-04	5,59E-02	-5,88E-04
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	5,55E+00	1,31E+00	2,19E+00	7,70E+00	1,68E+01	-1,14E-01
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	5,80E-04	3,32E-05	1,98E-03	9,41E-07	2,60E-03	-1,70E-05
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	1,85E-01	4,71E-01	0,00E+00	0,00E+00	6,56E-01	0,00E+00
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Énergie Électrique fournie à l'extérieur	MJ/UF	1,64E-01	2,65E-01	0,00E+00	0,00E+00	4,29E-01	0,00E+00
Énergie Vapeur fournie à l'extérieur	MJ/UF	3,39E-01	5,34E-01	0,00E+00	0,00E+00	8,73E-01	0,00E+00
Énergie gaz et process fournie à l'extérieur	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

Tableau conforme à l'Arrêté du 20 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2021 relatif à la déclaration environnementale des produits destinés à un usage dans les ouvrages de bâtiment et à la déclaration environnementale des produits utilisée pour le calcul de la performance environnementale des bâtiments.

En raison de l'arrondi au troisième chiffre significatif, les valeurs pour les étapes et pour le total du cycle de vie peuvent ne pas correspondre à la somme des valeurs des modules correspondants.

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

		Résultats d'essais	Justification et/ou rapport d'essai
Émission dans l'air intérieur ^{1,2}	Émissions de COV et de formaldéhyde	 Classement A+	Rapports par Eurofins datés de 2024
	Comportement face à la croissance fongique et bactérienne	Aucun essai de croissance fongique et bactérienne n'a été réalisé sur les produits.	N/A
	Émissions radioactives naturelles des produits de construction	Aucun essai d'émissions radioactives n'a été réalisé sur les produits.	N/A
	Émissions de fibres et de particules	Aucun essai d'émissions de fibres et de particules n'a été réalisé sur les produits.	N/A
Émission dans le sol et l'eau ^{1,2}	Émissions dans l'eau	Le produit n'est pas en contact avec l'eau potable ni avec l'eau de ruissellement, l'eau d'infiltration, la nappe phréatique ou l'eau de surface. Aucun essai n'a été réalisé	N/A
	Émissions dans le sol	Aucun essai d'émissions dans le sol n'a été réalisé sur les produits.	N/A

1) Émissions dans l'air intérieur, le sol et l'eau selon les normes horizontales relatives aux mesures des émissions de substances dangereuses réglementées, provenant des produits de construction, au moyen de méthodes d'essai harmonisées conformes aux dispositions des Comités Techniques respectifs des Normes européennes de produits, lorsqu'elles sont disponibles.

Pour plus d'informations se référer à l'EeB Guide : <http://www.eebguide.eu/?p=1991>

2) En France le comité technique INIES Base (CTIB) donne des recommandations sur la déclaration des caractéristiques sanitaire et de confort - Guide de rédaction des résumés sanitaires et confort (Annexe P du règlement INIES, Décembre 2023)

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment :

Le revêtement de sol LVT est compatible avec le chauffage au sol, avec une résistance thermique mesurée suivant la norme NF EN 14041, disponible dans le DOP et fiche technique du produit (disponibles sur le site internet du fabricant). Le produit ne revendique aucune performance d'isolation thermique.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment :

Le produit participe au confort acoustique avec une atténuation du bruit d'impact qui varie entre 18 et 21 dB selon le choix de la sous-couche (NF EN ISO 140-12).

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment :

Le revêtement de sol LVT participe à la décoration intérieure et au bien-être des personnes dans le bâtiment avec un choix de plusieurs centaines de décors et un aspect naturel matérialisé par une structure de surface mate souvent synchronisée avec le décor. Il est possible de choisir un décor très clair pour augmenter la luminosité dans le local et minimiser ainsi les besoins en éclairage (naturel et/ou artificiel). Les coefficients de réflexion lumineuse (LRV) sont disponibles sur demande auprès du fabricant. Il est possible de jouer sur la dimension des lames de revêtement de sol LVT et ou sur l'orientation de ces dernières pour corriger l'effet visuel d'une pièce. Ainsi par exemple, la mise en œuvre des lames perpendiculairement à la longueur d'un grand couloir aura tendance à le rendre plus court et inversement. Aussi, le choix de lames de grandes dimensions va augmenter l'impression d'espace dans le local.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment :

Les produit ne revendique aucune performance olfactive.

9 INFORMATIONS ADDITIONNELLES

Aucune information additionnelle.

10 BIBLIOGRAPHIE

NF EN ISO 14025 : 2010 - Marquages et déclarations environnementaux - Déclarations environnementales de Type III - Principes et modes opératoires

NF EN 15804+A2 : 2019 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction

NF EN 15804+A2/CN : 2022 - Contribution des ouvrages de construction au développement durable — Déclarations environnementales sur les produits — Règles régissant les catégories de produits de construction — Complément national à la NF EN 15804+A2

NF EN ISO 14040 : 2006 – Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Principe et cadre

NF EN ISO 14044 : 2006 - Management environnemental – Analyse du cycle de vie – Exigences et lignes directrices

European Commission, PEFCR Guidance document - Guidance for the development of Product Environmental Footprint Category Rules (PEFCRs), version 6.3, December 2017.

EN 16810:2017 Resilient, textile and laminate floor coverings. Environmental product declarations. Product category rule

EN 14041:2018 Resilient, textile, laminate and modular multilayer floor coverings. Essential characteristics

COV confort de l'air intérieur Eurofins **392-2023-00559101_A_EN_rev1**